

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille dix et le 6 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Achat de 2 défibrillateurs

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acheter 2 défibrillateurs, 1 pour le village de Marchastel et un pour le village de Rieutort. Ils seront mis à la disposition des administrés de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne son accord de principe pour l'achat de 2 défibrillateurs.
- Demande à Monsieur le Maire de faire établir des devis afin de pouvoir se prononcer sur le montant d'un tel projet lors d'un prochain conseil.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 30 mars 2010

**Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
06/04/2010
Le Maire**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 06/04/2010
et publication ou
notification
le 06/04/2010**